

Date de dépôt : 19 janvier 2015

Pétition

contre la sous-enchère salariale favorisée par l'Etat

Mesdames et
Messieurs les députés,

Sujet

L'Etat favorise la sous-enchère salariale (voir le cas ci-dessous de nettoyeurs) en effectuant une comparaison unidimensionnelle (le « rapport qualité-prix ») des prestataires de services et en omettant d'évaluer la dimension de l'expérience des travailleurs, la dimension relationnelle et celle de la satisfaction des usagers.

Développement

Le savoir-faire d'une équipe ne se résout pas seulement à l'aspect technique (quelle quantité de prestations pour quel prix ?) mais doit prendre en compte l'expérience acquise, les compétences relationnelles et la satisfaction des usagers du bâtiment concerné.

Ainsi, comparer des rapports « qualité-prix » sans tenir compte des trois éléments précités est une tromperie qui engendre des coûts humains finalement supportés par l'Etat :

- mise au chômage du personnel qui ne retrouve pas d'emploi suite au licenciement par l'entreprise qui n'a plus le mandat confié par l'Etat ;
- risque de rupture sociale pour une classe économiquement faible de travailleurs ;
- dégradation des prestations par l'entreprise qui propose un « meilleur rapport qualité-prix » au détriment des travailleurs moins payés et en passant sous silence à la fois l'aspect expérientiel, relationnel et de satisfaction par les usagers ;
- temps d'ajustement consacré par la nouvelle équipe face aux usagers.

Exemple

Trois nettoyeurs de l'entreprise Multinet travaillant au Cycle d'Orientation de la Gradelle ont été licenciés à fin décembre au motif que le marché a été réattribué à une nouvelle entreprise, Samsic Propreté SA. Cette dernière finit par proposer aux trois employés de les réengager avec 700 francs de moins par mois (par rapport à un 4000 francs mensuel précédent).

Tous sont très choqués car leur travail était impeccable, y compris une capacité extrêmement précieuse (parler notre langue, être attentif aux adolescents hors cours dans les bâtiments) de faire front avec les enseignants pour gérer les élèves avant (ou après) les déprédations. L'un des travailleurs licenciés ne peut économiquement pas envisager de perdre une partie de son salaire et s'est présenté au chômage pour la première fois de sa vie. Les deux autres ont accepté d'être réengagés avec réduction de salaire et de prestations. Ils se sentent considérés comme une marchandise et non comme des êtres humains.

Aujourd'hui, on observe des prestations dégradées, par exemple : poubelles de classe vidées une fois par semaine (au lieu de deux), couloirs balayés une fois par jour (au lieu de matin et après-midi), abandon du nettoyage des vitres. En outre, les interactions avec les élèves sont moins efficaces et à risque de dérapage car des employés de la nouvelle entreprise ne parlent pas français.

Demande

Pour ces raisons, l'ensemble des soussignés demande :

- 1) Dans le cadre de l'établissement du cahier des charges des marchés publics, d'instaurer des critères d'évaluations pluridimensionnelles des fournisseurs des prestations qui prennent en compte non seulement le rapport « qualité-prix » mais à parts égales l'expérience acquise, les compétences relationnelles et la satisfaction des usagers du bâtiment concerné.
- 2) De s'assurer que le travailleur qui perd son emploi suite à l'appel d'offre soit réengagé et ceci à minima aux mêmes conditions que l'emploi précédent.

N.B. 4 signatures

p.a. Association des maîtres du Cycle d'Orientation de la Gradelle *Association des parents d'élèves du Cycle d'Orientation de la Gradelle*

Mme Nicole Guichard Jeanneret

Chemin de Relion 1b

1245 Collonge-Bellerive